

Conditions Particulières de Vente

APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Toute commande implique l'adhésion sans réserves aux Conditions Générales de Vente (CGV) qui prévalent sur toutes autres conditions, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'acheteur. Le fait que le Vendeur ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque disposition des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation de sa part à se prévaloir ultérieurement de ladite disposition. Le Vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment ses CGV, ces dernières sont disponibles en ligne sur le site www.mark-mobilier.fr.

APPLICATION DES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE : Les présentes Conditions Particulières de Vente (CPV) précisent les conditions de vente des biens commercialisés sous l'enseigne « Mark ». Pour les points non précisés aux présentes CPV, les CGV s'appliquent. En cas de désaccord avec les CGV, les conditions inscrites aux présentes CPV sont celles qui s'appliquent.

1. COMMANDES : Les marchés et commandes ne deviennent valables et définitifs qu'après acceptation express de notre part et confirmation par écrit. Nos agents et préposés n'ont pas qualité pour traiter définitivement. Toutes les commandes enregistrées par eux sont prises sous réserve d'acceptation de notre société. La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par le vendeur dans les conditions ci-dessus fixées.

2. DELAIS : Les délais portés sur nos documents de vente, correspondances et confirmations de commande, sont toujours indicatifs et sans garantie. Le dépassement de ce délai ne peut donner lieu à des dommages et intérêts, remise, retenue, modification ou annulation d'autres commandes en cours. Un retard dans la livraison ne peut constituer une clause de résiliation de la présente commande. L'acheteur s'oblige à prendre livraison des marchandises suivant la date indiquée au moment de la conclusion de la vente ou du marché. En cas de difficulté d'approvisionnement, notre société se réserve le droit de réduire les ventes ou marchés, sans que les clients puissent prétendre à une indemnité quelconque. La livraison est considérée comme réalisée dès la date de la première présentation à l'acheteur. Le client a pour obligation de vérifier la conformité de la marchandise livrée au moment de la livraison, avant de signer le bon de livraison. Toute livraison s'effectue aux risques et périls de l'acheteur quel que soit le mode de transport utilisé.

3. LIVRAISON : L'Acheteur, sauf cas de force majeure, ne peut refuser d'accepter la livraison, toutes réclamations étant à formuler ainsi qu'il est prévu par les présentes. A défaut d'accepter la livraison le Vendeur mettra la marchandise en garde meuble aux frais et risques de l'acheteur. Le Vendeur pourra alors soit poursuivre l'exécution forcée de la livraison après sommation faire accepter la livraison, soit poursuivre la résolution judiciaire de la vente et réclamer tous dommages et intérêts, soit conserver les sommes versées à titre de clause pénale. Si, après la mise à la disposition de la marchandise, la date de livraison était repoussée par l'Acheteur, la marchandise sera considérée comme livrée à la date de mise à disposition.

4. ANNULATION DE COMMANDES : Aucune annulation de commande ne pourra être acceptée par notre société si elle intervient au-delà d'un délai de 10 jours après confirmation de commande. Passé ce délai, la commande est ferme et définitive. L'annulation réitérée d'un certain nombre de commandes pourra donner lieu de la part de notre société, à une remise en cause des engagements commerciaux, voire à une pénalité égale à titre de clause pénale, à 15 % du montant des commandes annulées.

5. CONDITIONS DE LIVRAISON : Les frais de livraison sont à la charge du Client et varient suivant le type de commande et de lieu de livraison (France métropolitaine, Corse, Îles, export). Le client est libre d'affréter le transporteur de son choix. Dans le cas où le Client choisit d'utiliser un transporteur mandaté par ACORH, les frais de livraison sont réglés par le Client en même temps que l'achat des marchandises. Les frais de livraison sont disponibles soit en ligne sur le site internet www.mark-mobilier.fr, soit sur les catalogues de tarif « distributeur » et « prescripteur ». **Les marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires même en cas de port payé. Nous n'acceptons aucun retour en port dû sans accord préalable et express de notre part.**

6. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : Toutes nos ventes sont conclues avec réserves de propriété. En conséquence, le transfert à l'acheteur de la propriété de marchandises vendues est suspendu jusqu'au paiement intégral et effectif du prix intérêts et accessoires. Les risques sont pris à la charge de l'acheteur dès la mise à disposition des marchandises vendues sous réserve de propriété. L'acheteur doit veiller jusqu'au transfert de propriété à son profit à la bonne conservation des marchandises et de leur spécifications conformes aux documents de vente, ainsi qu'à leur identification dans ses magasins et entrepôts. L'acheteur s'engage jusqu'à complet paiement du prix, à peine de revendication immédiate des produits par le vendeur, à ne pas transformer, ni incorporer lesdits produits, ni à les revendre où les mettre en gage.

7. RECLAMATION ET GARANTIES SAV :

L'acheteur doit vérifier, au moment de la réception, la conformité des produits livrés aux produits commandés et l'absence de vice apparent. Si aucune réclamation, ni réserve détaillée n'est formulée à ce titre par l'Acheteur sur la Lettre de Voiture du transporteur, lesdits produits ne pourront plus être ni repris, ni échangés gracieusement, en application de l'article 1642 du Code civil. Il est précisé que les réserves doivent impérativement être stipulées sur la Lettre de Voiture électronique du transporteur ; en effet, étant précisé qu'en cas de désaccord, cette dernière fait foi par rapport à tous autres documents. La mention « sous réserve de déballage » n'a aucune valeur juridique et n'exonère en aucune façon la responsabilité du Client.

La Garantie du Vendeur ne s'applique pas au cas de vices apparents, de détériorations provoquées par l'usure naturelle, d'un accident extérieur ou lorsque le vice allégué est notamment dû à une fausse manœuvre, négligence, modification de la marchandise non prévue, mauvaise utilisation, réparation ou test non appropriés effectués par l'Acheteur.

L'Acheteur est tenu d'examiner directement à la réception si les marchandises sont conformes aux dispositions du contrat. L'Acheteur ne peut se prévaloir de la non-conformité des marchandises par rapport au contrat s'il néglige de procéder à l'examen susdit, ou s'il n'informe pas le vendeur des défauts constatés le jour même.

La responsabilité du Vendeur n'est jamais engagée pour les dommages indirects, dont le manque à gagner, les dommages consécutifs, les économies non réalisées et les dommages consécutifs au marasme dans l'entreprise.

Notre société se décharge de tout SAV en cas de modification, adjonctions ou réparation effectué par le client ou à son initiative sur les marchandises vendues avant réclamation écrite.

8. PUBLICITE, RESERVE DE PUBLICATION : L'acheteur s'oblige à soumettre préalablement à la société ACORH, propriétaire de l'enseigne « Mark » toute formulation publicitaire, ainsi que toute reproduction photographique ou autre produits vendus, qui lui seraient nécessaires pour les besoins de son commerce. Tout manquement à cette obligation pourrait être sanctionné en application des Lois des 11 Mars 1987 et 03 Juillet 1988 et justifier par ailleurs, la suspension ou la résiliation des contrats en cours, sans préjudice de tous dommages et intérêts pouvant être réclamé par la société ACORH à l'occasion de ce manquement.